

sion récente peu connue, s'est contenté de dire, (au no 81 ou 86 de la 2e édition), que les sourds-muets peuvent (à l'exclusion des autres fidèles) obtenir commutation de la prière à faire pendant les visites du jubilé. Cette indication sans être complète, n'est pas fautive et a l'avantage de faire produire quelques actes de piété de plus à cette classe trop nombreuse de fidèles.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que ces diverses décisions s'appliquent à tous les sourds-muets, ceux qui sont instruits comme les malheureux privés de ce bonheur, ceux qui vivent dans les institutions comme ceux qui sont retournés dans leur famille.

J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 21 novembre 1904.

M. l'abbé Gustave Bourassa, curé de Saint-Louis-de-France, décédé hier soir à son presbytère, était membre de la Société d'une messe.

PH. PERRIER, ptre.

Chancelier, *pro tempore*.

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

LE 21 du courant, M. l'abbé G.-M. Lepailleur, curé de la Ville Saint-Louis et chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal, a présidé une cérémonie de profession religieuse à la Providence, Maison-Mère.

Ont prononcé les vœux perpétuels — Sœurs : Thérèse Houle, dite Sœur Rupert ; Marie-Rose Thérien, dite Sœur Ange ; Rose-Anna Goyet, dite Sœur Marie-Avit ; Léona Brosseau, dite Sœur Jean-Joseph ; Alice David, dite Sœur Adéodat ; Marie-Anne Gullbault, dite Sœur Charles-Odilon ; Clara Blain, dite Sœur Jean.

L'officiant a aussi fait l'allocution de circonstance.